



Archives nationales du Canada

Budget des dépenses
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I -Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II -Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III -Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2002-III-7

ISBN 0-660-61498-7

Archives nationales du Canada

**Budget des dépenses
2001-2002**

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

Ministre du Patrimoine canadien

Table des matières

Section I : Messages	1
Message de la Ministre	1
Déclaration de la Direction	2
Message de l'Archiviste national	5
Section II : Vue d'ensemble de l'organisme	5
2.1 Quoi de neuf	5
A. Le Musée du portrait du Canada	5
B. Initiative de contenu culturel canadien numérisé — Projet <i>Mémoire du Canada</i>	5
C. Intégration des services de technologie de l'information	6
2.2 Mandat, rôles et responsabilités	6
A. Secteurs d'activité des Archives nationales du Canada	8
B. Postes dont relèvent les divers secteurs d'activité	9
2.3 Objectifs du programme des Archives nationales du Canada	11
Orientations stratégiques	11
i) Servir les Canadiens	11
ii) Garanties de l'intégrité de l'information gouvernementale	11
iii) Un lieu d'excellence	11
2.4 Contexte de la planification	12
A. Engagements du gouvernement	12
B. Attentes et préoccupations de la population	13
C. Progrès technologiques	14
D. Liens clés avec d'autres ministères	15
i) Partenariats du portefeuille du Patrimoine canadien	15
ii) Partenariat entre les Archives nationale et la Canadian Broadcasting Corporation/Société Radio-Canada	15
iii) Initiatives conjointes des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale	15
iv) Gestion de l'information et du savoir au sein du gouvernement	16
v) Gouvernement en direct	16
E. Partenariats stratégiques clés avec le secteur privé, les gouvernements provinciaux ou d'autres niveaux de gouvernement	17
i) Réseau canadien d'information archivistique	17
ii) Le Trust pour la préservation de l'AV.ca	17
iii) Politique canadienne du long métrage	18
iv) Groupe de travail consultatif sur les archives nationales de données	18
2.5 Dépenses prévues de l'organisme	19

Section III : Plans, résultats, activités et ressources	21
3.1 Renseignements détaillés sur les secteurs d'activité	21
A. Acquisition et gestion des fonds d'archives	21
i) Objectif du secteur d'activité	21
ii) Description du secteur d'activité	21
iii) Dépenses prévues et équivalents temps plein	21
iv) Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes	22
B. Gestion de l'information gouvernementale	24
i) Objectif du secteur d'activité	24
ii) Description du secteur d'activité	24
iii) Dépenses prévues et équivalents temps plein	24
iv) Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes	25
C. Services, sensibilisation et appui	28
i) Objectif du secteur d'activité	28
ii) Description du secteur d'activité	28
iii) Dépenses prévues et équivalents temps plein	28
iv) Initiative sur l'amélioration du service du gouvernement du Canada	28
v) Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes	29
D. Services généraux	35
i) Objectif du secteur d'activité	35
ii) Description du secteur d'activité	35
iii) Dépenses prévues et équivalents temps plein	35
iv) Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes	36
Section IV : Initiatives conjointes	39
4.1 Initiative collectives	39
Section V : Renseignements financiers	40
5.1 Sommaire des dépenses d'immobilisations, par programme et par secteur d'activité	40
5.2 Sommaire des paiements de transfert	41
5.3 Source des recettes non disponibles	42
5.4 Coût net du programme pour l'année budgétaire 2001-2002	42
Section VI : Autres renseignements	43
6.1 Lois appliquées par les Archives nationales du Canada	43
6.2 Fonds et collections des Archives nationales du Canada	44
6.3 Références	44
A. Renseignements supplémentaires	45
B. Personnes-ressources par secteur d'activité	45
i) Services, sensibilisation et appui	45
ii) Acquisition et gestion des fonds d'archives, et Gestion de l'information gouvernementale	45
iii) Services généraux	45

Section I : Messages

Message de la Ministre

À l'ère de la mondialisation et avec l'arrivée de technologies nouvelles et convergentes, les pays du monde entier sont de plus en plus préoccupés par la manière de conserver et de renforcer les liens entre les citoyens et les citoyennes, et de promouvoir la diversité culturelle à l'échelle nationale et sur la scène internationale. Ces questions ne sont toutefois pas nouvelles pour le Canada. La dispersion et la diversité de notre population et, bien entendu, la proximité des États-Unis ont fait en sorte que nous ne pourrions jamais tenir notre espace culturel pour acquis.



Relever ces défis, voilà la mission du portefeuille du Patrimoine canadien. Pour y arriver, le Ministère et les 18 organismes et sociétés d'État du portefeuille ont établi des programmes et des politiques solides et efficaces afin de s'assurer que les Canadiens et Canadiennes peuvent choisir de lire, d'entendre et de voir des créations d'ici, tout en demeurant ouverts à ce que le monde a de mieux à offrir. Au nombre de ces diverses stratégies, mentionnons des subventions et des règles, de l'aide professionnelle et technique, ainsi que des activités de sensibilisation.

Bon nombre des importantes initiatives menées par le portefeuille du Patrimoine canadien, dont celles des Archives nationales du Canada, comptent sur des partenaires. Parmi ceux-ci se trouvent les provinces et les territoires, d'autres organismes et ministères du gouvernement du Canada, des groupes de bénévoles, des associations professionnelles, de même que des gens d'affaires. Mais par-dessus tout, le Ministère et les organismes et sociétés d'État qui y sont reliés sont fiers de prendre part au succès que remportent nos artistes, athlètes et citoyens pleinement engagés dans la vie de leur pays.

Ce rapport met en valeur les objectifs des Archives nationales du Canada pour les trois prochaines années, les initiatives qui leur permettront de continuer à réaliser leur mandat et les résultats qu'elles comptent atteindre.

Sheila Copps

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2001-2002

des Archives nationales du Canada

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats escomptés de l'organisme;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Ian E. Wilson

23 février 2001

Message de l'Archiviste national

« Je vois de l'espoir partout. Je vois partout une calme résolution, du courage, de l'enthousiasme pour faire face à toutes les difficultés, pour régler tous les problèmes. Nous ne prévoyons pas, et nous ne voulons pas, que quiconque oublie sa terre d'origine ou celle de ses ancêtres. Laissez les gens regarder le passé; laissez-les aussi regarder l'avenir. Laissez-les regarder la terre de leurs ancêtres, mais laissez-les regarder la terre de leurs enfants. »

Sir Wilfrid Laurier, 1905

Ces paroles prononcées en 1905 par le premier ministre de l'époque, sir Wilfrid Laurier, sont encore d'actualité quand on pense aux défis auxquels est confrontée la communauté archivistique canadienne dans notre univers numérique, au regard de la nécessité de conserver pour les générations futures des documents qui se présentent sous de multiples supports.

Les Archives nationales, dépositaire des trésors de la mémoire, abordent le nouveau siècle avec la conviction que leur mission — préserver la mémoire collective de la nation et la rendre accessible aux Canadiens, relier ceux-ci aux sources de leur passé et à leur histoire personnelle et collective — repose sur des bases solides et devient de plus en plus pertinente à l'ère du numérique.

L'essor remarquable d'Internet et le constat que l'information et le savoir sont des éléments moteurs dans l'économie numérique ont profondément transformé la façon dont les établissements d'archives servent leurs clients. Les archives sont désormais plus accessibles qu'elles ne l'ont jamais été dans l'histoire de l'humanité. L'image des documents d'archives fragiles, irremplaçables et inaccessibles a fait place à une conception plus dynamique des archives en tant que mémoire sociale tangible — un riche trésor de mots, d'images et d'idées à partager.

Dans ce nouveau monde qu'est le Web, tous les Canadiens sont les clients des Archives nationales du Canada. De plus en plus de Canadiens ont recours aux ressources qu'on y trouve pour personnaliser l'histoire. Ce qui les intéresse, c'est l'histoire à la première personne : mon histoire, ma famille, ma maison, ma collectivité. Les nouveaux services archivistiques accessibles par Internet ne remplacent pas les services traditionnels; en fait, une proportion beaucoup plus grande de citoyens découvrent pour la première fois toute la richesse du patrimoine archivistique canadien. Y a-t-il pour le gouvernement un meilleur moyen de relier entre eux les Canadiens que de rendre accessibles les collections d'archives (conservées par les Archives nationales du Canada) qui leur appartiennent et qui constituent l'une des plus grandes richesses de la nation?

La création de récits fictifs ou documentaires à saveur historique est une activité en plein essor, ainsi qu'en font foi les milliers de visites — plus de 32 000 — effectuées aux Archives nationales du Canada, les 69 000 bobines de microfilm consultées par l'entremise des bibliothèques locales partout au pays, et les quelque 1,4 million de consultations du site Web des Archives nationales. Ces chiffres, deux fois plus élevés que ceux de l'année précédente, reflètent bien le lien étroit des Archives nationales avec la collectivité.

Le Canada sera l'un des pays les mieux branchés au monde d'ici 2004. Afin d'atteindre cet objectif, les Archives nationales collaboreront avec tous les paliers de gouvernement, les organismes œuvrant dans les domaines de l'information et de l'apprentissage, ainsi que le secteur privé pour fournir, par le biais d'Internet, du contenu canadien et des services sécurisés axés sur le citoyen. Les Archives nationales contribueront à l'élaboration de la stratégie canadienne du savoir. Les Canadiens, sur place ou à distance, bénéficieront d'une approche holistique à l'égard de la mémoire sociale de la nation. Les Archives nationales poursuivront le dialogue avec les organismes du portefeuille du Patrimoine canadien afin, d'une part, de trouver des solutions créatives et branchées pour donner accès aux merveilleux trésors que recèlent nos musées, nos bibliothèques et nos dépôts d'archives, et, d'autre part, d'offrir une grande variété de sources d'information qui favoriseront une meilleure compréhension du Canada.

Jumelée à d'autres ressources documentaires, l'information structurée et conservée selon les règles de l'art représentera le vrai capital du XXI^e siècle. Dans cette optique, les Archives contribueront à la stratégie et au cadre de gestion de l'information à l'échelle du gouvernement. Elles veilleront à ce que le gouvernement du Canada gère bien ses fonds de renseignements et élabore un programme intégré pour gérer les documents électroniques.

Depuis leur création il y a 128 ans, les Archives nationales ont fourni aux Canadiens des niveaux de service inégalés sur la scène internationale. À l'aube du XXI^e siècle, les Archives nationales relèveront le défi qui consiste à préserver les documents anciens dont elles ont déjà la garde, à gérer les formes de documents complexes qui feront leur apparition demain et à servir les générations actuelles et futures de Canadiens.

Ian E. Wilson
Archiviste national

Section II : Vue d'ensemble de l'organisme

2.1 Quoi de neuf

Depuis la publication du *Rapport sur les plans et les priorités* pour 2000-2001, les Archives nationales ont commencé à planifier la mise sur pied d'une nouvelle institution culturelle associée, le Musée du portrait du Canada; elles ont aussi constitué une équipe spéciale pour gérer la création et le développement de contenu archivistique canadien sur Internet, et intégré leurs services de technologie de l'information avec ceux de la Bibliothèque nationale.

A. Le Musée du portrait du Canada

Le 23 janvier 2001, la ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps, a annoncé la création du Musée du portrait du Canada, où seront exposées les collections impressionnantes des Archives nationales du Canada et d'autres institutions nationales, ainsi que des collections publiques et privées de partout au Canada. Les Canadiens de toutes les régions du pays auront également accès à ces collections sur Internet grâce à un musée virtuel.

Cette nouvelle institution associée aidera les Archives nationales à atteindre les principaux objectifs stratégiques du gouvernement, c'est-à-dire mieux faire connaître l'histoire du Canada et l'évolution du pays, et brancher les Canadiens sur les récits de leurs vies. Au cours des trois prochaines années, les Archives nationales, de concert avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, s'emploieront à transformer l'ancienne ambassade des États-Unis, située au 100, rue Wellington, à Ottawa, en un site qui se prête aux expositions et aux programmes publics. Le gouvernement a débloqué une somme de 22 millions de dollars pour les coûts de construction et de réaménagement de l'édifice. L'ouverture du Musée du portrait est prévue pour 2004-2005.

B. Initiative de contenu culturel canadien numérisé — Projet *Mémoire du Canada*

À l'automne 2000, le ministère du Patrimoine canadien a affecté aux Archives nationales du Canada, pour l'exercice 2000-2001, un montant de 2,5 millions de dollars pour le volet *Mémoire du Canada* de l'Initiative de contenu culturel canadien numérisé. Cette initiative vise à stimuler la création de contenu canadien numérisé de qualité et à rendre accessibles aux Canadiens, particulièrement aux jeunes et aux apprenants à tous les âges de la vie, les richesses du patrimoine culturel canadien, et ce, en direct et dans les deux langues officielles. Les Archives nationales profitent de cette initiative — qui cadre avec leur orientation stratégique consistant à servir les Canadiens — pour offrir un contenu canadien plus étoffé et varié sur Internet et mettre les citoyens en contact avec leur patrimoine archivistique.

Au cours des prochaines années, les Archives nationales s'emploieront, de concert avec les organismes du portefeuille du Patrimoine canadien, le milieu canadien des archives et divers partenaires du milieu de l'enseignement ou du secteur privé, à transformer leurs riches collections de documents historiques en mémoire vivante, accessible à tous les Canadiens

par Internet. Les Archives nationales du Canada ont constitué une équipe multidisciplinaire d'experts pour créer du contenu Internet canadien et le rendre tellement accessible qu'il pourra être utilisé à grande échelle dans les foyers, les écoles et les entreprises du pays.

En participant à cette initiative stimulante avec les musées, les bibliothèques et les établissements d'archives, les Archives nationales contribuent à valoriser le rôle des institutions publiques et à améliorer la qualité de vie des Canadiens. Grâce à ce riche trésor de mots, d'images et d'idées qui a transformé le Canada par le passé, les Canadiens seront mieux outillés pour poursuivre la construction du pays.

C. Intégration des services de technologie de l'information

Dans son rapport de juillet 1999 intitulé *Rôle des Archives nationales du Canada et de la Bibliothèque nationale du Canada*, John English a formulé une recommandation qui se lit comme suit : « Il y a tout lieu pour les Archives nationales et la Bibliothèque nationale de collaborer étroitement dans le secteur de la technologie de l'information, ce qui signifie une convergence menant à des technologies et à des normes partagées pour la création, la gestion, la diffusion et la conservation finale des documents publiés et autres qui constituent des archives institutionnelles. »

Le processus d'intégration des directions de la technologie de l'information des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale a été amorcé en avril 2000 et sera fort avancé le 31 mars 2001. Il en résultera une nouvelle direction commune des services de technologie de l'information qui aura à sa tête un directeur général relevant à la fois de l'Archiviste national et de l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale. Cette nouvelle entité sera une composante de la Bibliothèque nationale.

La direction intégrée, qui s'appuiera sur une infrastructure et des applications informatiques partagées, ainsi que sur des normes et des pratiques communes, permettra aux deux institutions de bien se positionner pour s'attaquer aux défis de l'ère de l'information en ce qui touche la prestation de services à la population canadienne. Les Canadiens profiteront des retombées de l'optimisation des ressources en vue de créer une passerelle commune donnant accès aux trésors des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale.

2.2 Mandat, rôles et responsabilités

Créées en 1872, les Archives nationales du Canada sont une des plus anciennes institutions patrimoniales du portefeuille du Patrimoine canadien. Elles représentent la première initiative d'ordre culturel entreprise par le gouvernement du Canada après la Confédération.

En vertu de la *Loi sur les Archives nationales du Canada*, adoptée en 1987, les Archives nationales remplissent le rôle d'institution patrimoniale nationale et celui d'organe administratif du gouvernement fédéral. La *Loi* confère à l'institution la responsabilité de servir

le gouvernement du Canada, en sa qualité de détenteur de l'expertise dans la gestion des documents essentiels de l'administration du pays, et aussi les Canadiens en conservant les archives privées et publiques d'intérêt national et en facilitant l'accès à celles-ci. Les Archives nationales servent également les Canadiens en s'efforçant de devenir un chef de file dans la conception de services archivistiques axés sur le client et le service, et ce, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

La *Loi* confère plusieurs responsabilités spécifiques aux Archives nationales. Aucun document sous le contrôle d'une institution fédérale et aucun document ministériel ne peut être détruit sans l'autorisation de l'Archiviste national et, en même temps, les documents gouvernementaux et ministériels qui, d'après l'Archiviste national, présentent un intérêt historique et une importance archivistique, doivent lui être remis pour qu'il en assure la garde et le contrôle.

En outre, la *Loi* énumère les multiples pouvoirs de l'Archiviste national, notamment :

- acquérir les documents ou en assurer le soin, la garde ou le contrôle;
- prendre les mesures nécessaires pour classer, identifier, préserver et restaurer les documents;
- permettre l'accès aux documents, sous réserve des restrictions juridiques applicables;
- fournir des services d'information, de consultation et de recherche, ainsi que d'autres services relatifs aux archives;
- diffuser de l'information sur les fonds d'archives par le biais d'expositions, de publications et de prêts de documents;
- fournir aux institutions fédérales des conseils sur les normes et procédures relatives à la gestion des documents;
- offrir aux institutions fédérales des services de reproduction et d'autres services liés à la gestion des documents;
- fournir un service central de garde et de contrôle pour les dossiers des anciens employés de n'importe quelle institution fédérale;
- fournir aux institutions gouvernementales des installations d'entreposage pour leurs documents;
- offrir de la formation en techniques archivistiques et en gestion des documents;
- collaborer avec les organismes concernés par les archives et la gestion des documents, et entreprendre de concert avec eux certaines activités telles que des échanges et des projets conjoints;
- apporter un appui professionnel, technique et financier aux activités archivistiques et au milieu des archives.

A. Secteurs d'activité des Archives nationales du Canada

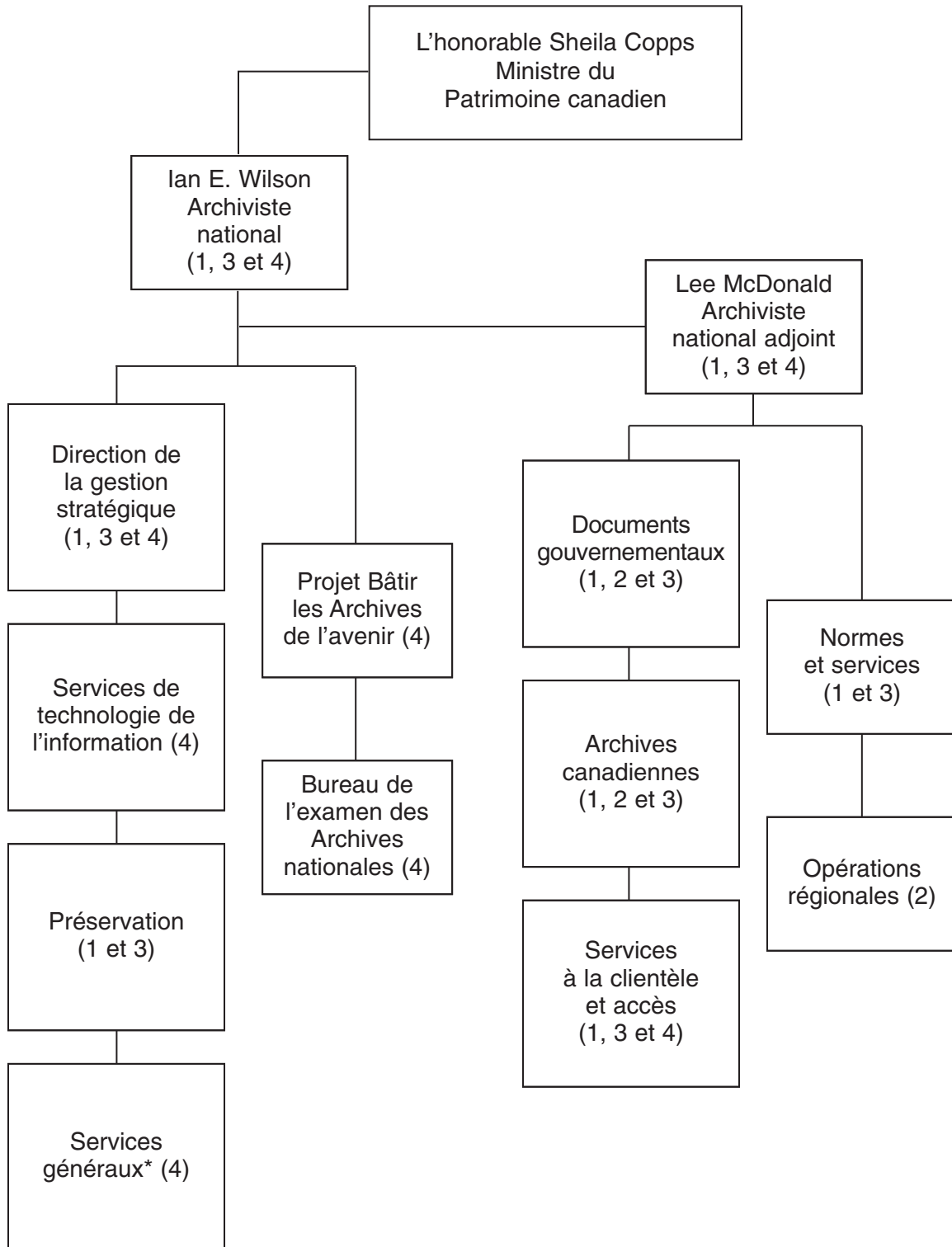
Afin de remplir leur mission, qui est de servir les Canadiens en les reliant aux sources de leur passé, les Archives nationales exécutent un programme composé de quatre secteurs d'activité. Le présent rapport décrit les plans et priorités relatifs aux secteurs d'activité en question, à savoir :

1. Acquisition et gestion des fonds d'archives
2. Gestion de l'information gouvernementale
3. Services, sensibilisation et appui
4. Services généraux

Ministre : La ministre du Patrimoine canadien est responsable des Archives nationales du Canada.

Archiviste national : L'Archiviste national relève de la ministre et est assisté de l'Archiviste national adjoint et de quatre directeurs généraux qui lui rendent compte de leurs activités.

B. Postes dont relèvent les divers secteurs d'activité



* Services communs des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale

Postes dont relèvent les divers secteurs d'activité d'après les prévisions de dépenses 2000-2001

Direction	Secteur d'activité	(en milliers de dollars)	(ETP)
Bureau de l'Archiviste national	1. Acquisition et gestion des fonds d'archives	105	
	3. Services, sensibilisation et appui	34	
	4. Services généraux	320	1,00
Bureau de l'Archiviste national adjoint	1. Acquisition et gestion des fonds d'archives	422	1,70
	3. Services, sensibilisation et appui	22	
	4. Services généraux	167	1,00
Bureau de l'examen des Archives nationales	4. Services généraux	359	3,00
Projet Bâtir les archives de l'avenir	4. Services généraux	542	7,60
Services généraux*	4. Services généraux	9 483	91,45
Services de technologie de l'information	4. Services généraux	3 856	29,70
Préservation	1. Acquisition et gestion des fonds d'archives	5 192	70,30
	3. Services, sensibilisation et appui	795	
Gestion stratégique	1. Acquisition et gestion des fonds d'archives	660	0,81
	3. Services, sensibilisation et appui	6 629	25,49
	4. Services généraux	938	10,06
Documents gouvernementaux	1. Acquisition et gestion des fonds d'archives	3 052	65,60
	2. Gestion de l'information gouvernementale	3 000	22,85
	3. Services, sensibilisation et appui	364	0,23
Archives canadiennes	1. Acquisition et gestion des fonds d'archives	4 603	68,60
	2. Gestion de l'information gouvernementale	13	
	3. Services, sensibilisation et appui	464	
Services à la clientèle et accès	1. Acquisition et gestion des fonds d'archives	168	1,00
	3. Services, sensibilisation et appui	4 796	87,89
	4. Services généraux	603	6,98
Normes et services	1. Acquisition et gestion des fonds d'archives	1 408	21,08
	3. Services, sensibilisation et appui	130	
Opérations régionales	2. Gestion de l'information gouvernementale	5 060	97,66
Total		53 195	614,00

* Services communs des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale.

2.3 Objectifs du programme des Archives nationales du Canada

Les objectifs du programme des Archives nationales du Canada consistent à préserver la mémoire collective de la nation et du gouvernement canadien, à collaborer à la protection des droits et à contribuer à l'enrichissement du sentiment d'identité nationale par les moyens suivants :

- acquérir et conserver les documents privés et publics d'importance nationale, en favoriser l'accès et être le dépositaire permanent des documents des institutions fédérales et des documents ministériels;
- faciliter la gestion des documents des institutions fédérales et des documents ministériels;
- prendre avec d'autres intervenants l'initiative d'appuyer les milieux canadien et international des archives et les aider à évoluer.

Orientations stratégiques

Trois orientations stratégiques guident les Archives nationales du Canada dans leur action :

i) Servir les Canadiens : Faire connaître ce que nous avons

Les Archives nationales adopteront une approche axée sur le service à la population en assurant aux clients un accès rapide à l'ensemble des documents conservés; en encourageant la population à mieux connaître l'existence et la nature des sources de l'histoire du Canada en créant ou en entretenant des partenariats ainsi que d'autres initiatives et programmes coopératifs; en veillant à ce que le patrimoine documentaire du Canada, de quelque nature qu'il soit, continue à témoigner de la diversité de la société canadienne, et à ce que tous les citoyens puissent y avoir accès en permanence, tant aujourd'hui que dans l'avenir.

ii) Garanties de l'intégrité de l'information gouvernementale : Leadership en gestion de l'information

Les Archives nationales prendront les mesures nécessaires pour satisfaire efficacement aux besoins du gouvernement canadien en matière de gestion de son information et veilleront à faire reconnaître la valeur de cette information à la fois comme témoignage et comme bien public. Pour ce faire, elles collaboreront avec les gestionnaires de l'administration fédérale, elles veilleront à l'intégrité de l'information gouvernementale, et elles élaboreront et réaliseront un programme intégré de gestion et de préservation des documents électroniques pour s'assurer qu'ils demeurent authentiques, fiables et accessibles malgré le passage du temps.

iii) Un lieu d'excellence : Revitaliser notre façon de gérer et de fonctionner

Les Archives nationales prendront des mesures pour se renouveler en tant que regroupement de professionnels œuvrant dans un milieu de travail à la fois stimulant et innovateur. Pour atteindre cet objectif, elles mettront sur pied des initiatives de formation, de

perfectionnement professionnel et de recrutement, elles veilleront à ce que toutes les installations utilisées par les Archives puissent s'adapter aux besoins changeants du personnel, du service d'archives et des clients, et elles inviteront tous les gestionnaires et les employés à participer à une stratégie de planification, de gestion et de prestation des services axée sur les résultats, et ce, à tous les niveaux de l'organisation.

2.4 Contexte de la planification

Cette sous-section donne un bref aperçu des nombreux facteurs externes qui ont une incidence sur les Archives nationales du Canada. Dans l'accomplissement de leur mission, et plus particulièrement par rapport à leurs priorités stratégiques, les Archives doivent être conscientes des défis et possibilités que présentent ces influences extérieures.

A. Engagements du gouvernement

De nos jours, le gouvernement œuvre dans un monde complexe. Il doit adapter ses activités à de nouvelles réalités qui vont de la mondialisation économique et politique aux virages technologiques, sans négliger pour autant l'économie du savoir, les défis posés par l'évolution démographique, le changement des priorités du public et l'évolution des structures du fédéralisme.

Le gouvernement du Canada est résolu à faire du Canada un des pays les mieux branchés de la planète d'ici 2004, un pays où les citoyens auront accès par voie électronique à l'information et aux services du gouvernement, au moment et à l'endroit de leur choix. Il mettra l'accent sur les valeurs et les résultats, l'engagement des citoyens et la prestation de services de qualité. Son défi est d'aider les Canadiens à conserver leur sentiment d'appartenance et à veiller à ce que le Canada ait une infrastructure culturelle forte et diversifiée pour soutenir la nouvelle économie du savoir au XXI^e siècle.

Dans une société branchée ayant accès aux choix et cultures qu'offre le monde, le gouvernement vise à faire des choix de contenu canadien distinct reflétant la diversité culturelle du Canada et les différents points de vue régionaux qui transparaissent sur le Web. Le Canada relèvera le défi qui consiste à préserver, à inspirer et à partager la culture, la diversité et les choix canadiens, afin d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens.

Les Archives nationales du Canada appuient la priorité du gouvernement du Canada qui consiste à privilégier les besoins des Canadiens et à fournir au public un service de la plus haute qualité. Elles souscrivent à l'objectif du gouvernement de relier les Canadiens à leur culture et à leur passé. À titre de conservateur des documents d'intérêt national depuis 1872, les Archives nationales du Canada travailleront en étroite collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien, les organismes apparentés du portefeuille culturel et, plus particulièrement, la Bibliothèque nationale du Canada, afin de veiller à ce que les valeurs, la culture et le patrimoine canadiens soient au cœur de la qualité de vie au Canada.

Les Archives nationales se serviront d'Internet comme principal moyen de prestation de services pour offrir aux Canadiens un meilleur accès aux sources de leur histoire et à des renseignements uniques, authentiques, fiables, opportuns et faciles d'accès. Les Archives

créeront du contenu canadien numérisé de qualité à partir de leurs vastes fonds d'archives multimédias. Leur programme élargi de numérisation permettra aux Canadiens, particulièrement aux jeunes et aux apprenants à tous les âges de la vie, d'avoir accès aux richesses du patrimoine archivistique du Canada, et ce, en ligne et dans les deux langues officielles.

En cette période de transition du contexte de réduction du déficit à celui de la pluralité des choix, l'objectif du gouvernement est de se concentrer sur les résultats et le rendement-coût, et de démontrer un engagement permanent à l'égard de la fonction moderne de contrôleur. Les Archives nationales offriront aux Canadiens ce qu'ils veulent, ce à quoi ils s'attendent et ce qu'ils méritent, soit des programmes et des services de haute qualité et efficaces en terme de coûts.

B. Attentes et préoccupations de la population

Chaque jour, des milliers de gens ont recours de multiples façons aux services des Archives nationales du Canada. La rédaction de l'histoire du Canada est pour certains une passion ou une occupation, pour d'autres un hobby, comme on peut le constater tous les jours dans la salle de lecture des Archives nationales du Canada et comme en témoignent l'activité de leur site Web ainsi que les innombrables demandes de services.

Les citoyens veulent accéder facilement aux services du gouvernement par un guichet unique, Internet. À leurs yeux, le gouvernement électronique est plus qu'un accès direct à l'information et aux services. Le cybergouvernement reflète l'évolution de la relation entre le gouvernement et ses citoyens.

Les citoyens veulent un accès équitable, abordable, opportun et commode à l'information et aux services qui les intéressent directement. Ils veulent que le caractère confidentiel de l'information qu'ils fournissent et des autres renseignements personnels que détient le gouvernement soit protégé. Ils veulent que le gouvernement soit sensible à leurs préoccupations sans s'immiscer dans leurs affaires. Ils veulent également que les politiques et programmes soient mieux coordonnés et davantage intégrés au sein de l'administration gouvernementale et entre les secteurs de compétence. À titre de citoyens, ils comptent sur une information complète et précise au sujet de chaque secteur de l'activité gouvernementale. Ils veulent participer plus activement à leur propre gouvernance et à la prise de décisions. Les citoyens veulent un gouvernement qui agit de façon responsable et qui fait preuve de créativité. Qui plus est, ils veulent que le gouvernement soit transparent dans son fonctionnement et responsable de ce qu'il dit et fait. Les citoyens s'attendent également à un meilleur accès aux services gouvernementaux par courrier, par téléphone ou en personne. En somme, ils veulent que les programmes de leur gouvernement national se concentrent plus sur leurs besoins.

Les Archives nationales constatent que leur clientèle est mieux informée et connaît leurs fonds et collections. Les services des Archives étant accessibles par Internet, un pourcentage beaucoup plus élevé de citoyens découvrent toute la richesse du patrimoine archivistique de la nation. Le défi est de décider comment réagir lorsque la technologie évolue plus rapidement que la capacité des Archives nationales de suivre le rythme, à une époque où de plus en plus de documents sont produits et conservés sur support électronique. Tous les services archivistiques sont soumis à des pressions car les gens s'aperçoivent que

chaque texte de deux pages affiché sur le site Web provient de dossiers beaucoup plus volumineux conservés aux Archives. Donc, à mesure que les Archives nationales numérisent leurs fonds et collections, il s'ensuit des pressions sur leurs autres services.

Le degré auquel Internet pourrait permettre d'accroître l'accès à l'information gouvernementale dépasse tout ce que nous aurions pu imaginer. À mesure que l'utilisation d'Internet se répand au Canada, on voit s'accroître sans cesse le nombre de citoyens qui, pour une foule de raisons, s'attendent à avoir accès à des documents gouvernementaux, ont besoin de ces documents et les réclament. Transformant l'information en bien corporatif, Internet amplifie à tel point les attentes de la population à l'égard de l'accès à l'information que celles-ci atteignent des niveaux sans précédent dans l'histoire des communications modernes. Devant cette nouvelle culture de l'information et les attentes grandissantes des citoyens qui réclament un gouvernement accessible et responsable, le gouvernement aura encore plus besoin du savoir-faire et du leadership des Archives nationales en gestion de l'information s'il veut atteindre ses visées opérationnelles et ses objectifs en matière de service à la clientèle et de reddition de comptes.

C. Progrès technologiques

Le gouvernement du Canada doit miser sur la technologie s'il veut atteindre d'ici 2004 son objectif de devenir l'une des administrations gouvernementales les mieux branchées. Si enthousiasmants soient-ils, les progrès de la technologie ne posent pas moins un défi de taille aux Archives nationales dans l'exercice de leur mandat de préserver le patrimoine du Canada.

À mesure que le gouvernement s'oriente vers la prestation électronique de services, les Archives nationales doivent se pencher sur de nouvelles préoccupations intellectuelles. Tout en poursuivant leur activité de gestion des documents traditionnels, elles doivent décider comment gérer efficacement les documents virtuels créés temporairement sur un écran à l'aide d'une grande variété de technologies qui deviennent rapidement désuètes.

Les documents que les archivistes acquièrent et conservent, les documents qui décrivent nos droits et privilèges à titre de citoyens, qui définissent qui nous sommes en tant que Canadiens, sont les comptes rendus authentiques de notre expérience collective. L'authenticité et l'intégrité sont les principaux attributs d'un document. Mais qu'en est-il du document électronique? On peut l'écrire et le récrire, le sauvegarder, l'envoyer à l'autre bout du monde ou l'effacer sans qu'il n'en reste trace en appuyant sur une touche de clavier. Comment pourra-t-on préserver ce type de document? Comment y aura-t-on accès lorsque la technologie d'aujourd'hui sera désuète? Voilà une question complexe qui comporte d'immenses répercussions en ce qui a trait à l'information probante de demain : quelle approche allons-nous adopter pour conserver des documents originaux et uniques témoignant de notre expérience d'aujourd'hui?

Les Archives nationales travaillent avec les cadres de l'administration fédérale à trouver une approche réaliste, appropriée et pratique pour assurer l'intégrité de documents électroniques authentiques. Les technologies et les supports que nous utilisons changent constamment; toutefois, notre besoin de rester branchés sur les témoignages du passé demeure constant.

D. Liens clés avec d'autres ministères

i) Partenariats du portefeuille du Patrimoine canadien

Les Archives nationales travaillent en étroite collaboration avec le vaste réseau canadien d'institutions œuvrant dans les secteurs du patrimoine, des arts et de la culture.

Au sein du portefeuille du Patrimoine canadien, les Archives nationales discutent des façons de rendre accessibles à tous les Canadiens les formidables trésors des établissements d'archives, bibliothèques et musées canadiens d'une façon intelligente, interactive et stimulante. C'est un énorme défi que d'amener ces institutions et ces disciplines à travailler ensemble; toutefois, du point de vue public, elles sont toutes interreliées et peuvent toutes contribuer à la compréhension du Canada par les Canadiens. Il faut une approche multidisciplinaire et holistique pour comprendre notre société canadienne complexe. Les archivistes, bibliothécaires, archéologues, historiens, gestionnaires de documents et professionnels des autres disciplines relevant du secteur de l'information, ainsi que les riches ressources de nos institutions, peuvent contribuer beaucoup à cette compréhension.

Les Archives nationales du Canada produiront d'ici l'été 2001 un document intitulé *Guide pour la revue de la gestion de l'information*, dans le cadre d'une initiative menée conjointement avec la Bibliothèque nationale et le ministère du Patrimoine canadien.

L'objectif du guide sera d'aider les ministères et organismes du portefeuille du Patrimoine canadien à évaluer où ils en sont en ce qui concerne les éléments nécessaires d'un programme de gestion de l'information. Le guide facilitera aussi la prestation électronique de services, surtout à la lumière de l'initiative Gouvernement en direct du gouvernement du Canada.

ii) Partenariat entre les Archives nationales et la Canadian Broadcasting Corporation (CBC)/Société Radio-Canada (SRC)

Les Archives nationales ont formé avec la CBC/SRC un partenariat unique qui a abouti, en octobre 2000, à la très populaire série de documentaires télévisés intitulée *Le Canada : une histoire populaire*. Soixante pour cent des images figurant dans le livre qui a suivi la série proviennent des collections des Archives nationales. Cette collaboration vibrante visant à rendre l'histoire du Canada intéressante et accessible à un vaste auditoire se poursuit.

iii) Initiatives conjointes des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale et les Archives nationales discutent de questions d'intérêt commun et examinent les possibilités de partenariat, notamment en ce qui touche l'intégration de leur infrastructure de technologie de l'information et la création d'un service canadien virtuel de généalogie. Les deux institutions travaillent en étroite collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et avec Patrimoine canadien à l'élaboration d'une approche commune en ce qui a trait à la planification et à la satisfaction des besoins en locaux des deux institutions.

iv) Gestion de l'information et du savoir au sein du gouvernement

Le Commissaire à l'information du Canada a souligné dans divers rapports l'importance de gérer les documents administratifs du gouvernement du Canada. Afin de préserver l'authenticité et l'intégrité des documents au fil du temps, il faut appliquer de bonnes pratiques de gestion de l'information. Si l'information est mal gérée, les renseignements se perdent et l'impact de cette perte est catastrophique non seulement pour les établissements d'archives, mais aussi pour le gouvernement, le commerce électronique, l'appareil judiciaire et le secteur de la préservation du patrimoine. Le succès des initiatives gouvernementales, y compris Gouvernement en direct, repose sur une gestion et un partage efficaces, et sur une utilisation innovatrice de l'information sous ses diverses formes.

Les Archives nationales constituent un élément important de l'infrastructure de gestion de l'information stratégique du gouvernement, car il leur incombe à la fois de faciliter la gestion de l'information consignée du gouvernement et d'assurer la préservation à long terme des archives ou des documents historiques d'intérêt national. Les Archives nationales du Canada ont à cœur l'intégrité des documents du gouvernement et l'efficacité de la gestion de l'information consignée. Elles reconnaissent que les ministères devront améliorer la gestion de l'information qui se trouve sur leurs disques durs, dans leurs classeurs ou à l'intérieur de leur site Web s'ils entendent offrir au public un accès direct efficace à l'information et aux services.

Les Archives, de concert avec le Conseil du Trésor et d'autres ministères et organismes, reconnaissent et réitèrent sans cesse que l'information est un bien clé à gérer aussi efficacement que tout autre bien. De par le rôle de premier plan qu'elles jouent au sein du Sous-comité de gestion de l'information du Conseil du Trésor, et à titre de coprésident du Forum sur la gestion de l'information du Conseil du Trésor, les Archives nationales démontrent leur leadership en matière de gestion de l'information et du savoir.

Les Archives nationales s'efforcent de sensibiliser les ministères à l'importance de la gestion de l'information et aux améliorations à apporter dans ce domaine aux politiques, procédures, normes, outils, programmes de formation et mécanismes de régie au sein du gouvernement.

v) Gouvernement en direct

Les Archives nationales savent que l'initiative Gouvernement en direct ne se limite pas à la numérisation des services ou à l'accès en ligne de formulaires, d'outils et de bases de données. Le concept du cybergouvernement laisse entendre une nouvelle façon pour le gouvernement de travailler et de communiquer avec les citoyens dans le nouveau monde technologique. Les Archives unissent leurs efforts à ceux du Secrétariat du Conseil du Trésor et du ministère du Patrimoine canadien et des organismes faisant partie de son portefeuille pour mettre en place le gouvernement branché, un gouvernement prêt à toute éventualité et axé sur le service au public.

Les Archives nationales offriront leurs programmes, services et renseignements clés par le biais d'Internet, qui deviendra leur principal moyen de prestation de services. Leur site Web amélioré sera plus intuitif, plus convivial et offrira une sélection encore plus grande du riche contenu archivistique canadien de l'institution. Les Canadiens auront accès à un plus grand nombre de collections archivistiques nationales par le biais d'*ArchiviaNet*, la base de données en ligne des Archives. Les Archives nationales auront recours à la technologie de l'information pour optimiser le service offert à la population canadienne. Elles ont commencé à planifier afin d'offrir un service numérisé de référence archivistique dans le cadre de l'initiative Gouvernement en direct.

E. Partenariats stratégiques clés avec le secteur privé, les gouvernements provinciaux ou d'autres niveaux de gouvernement

i) Réseau canadien d'information archivistique

Solidaires de la communauté archivistique canadienne, les Archives nationales du Canada sont un membre à part entière du Conseil canadien des archives. En outre, de concert avec le Conseil et les établissements d'archives provinciaux, municipaux et privés du pays, elles contribuent à financer la création du Réseau canadien d'information archivistique (RCIA), passerelle entièrement bilingue qui donnera accès aux notices descriptives et au contenu numérisé des fonds d'archives et collections qui existent partout au Canada.

Le RCIA est le principal outil nécessaire pour assurer la diffusion du contenu archivistique canadien. Son interconnectabilité avec les divers établissements d'archives canadiens permettra de rendre accessibles tous les renseignements relatifs aux documents ayant une valeur permanente. Le RCIA contribuera à accroître sensiblement le contenu canadien accessible par Internet qui reflète la dualité linguistique et de la diversité culturelle du Canada. Il permettra d'accroître la pertinence et l'utilité des documents d'archives pour les étudiants, les enseignants, les jeunes et les apprenants à tous les âges de la vie; de mieux faire connaître à la population les collections des établissements d'archives canadiens et de rehausser l'attrait qu'ils représentent; d'améliorer sensiblement la connaissance de l'histoire au sein de la société canadienne et d'aider considérablement les industries culturelles canadiennes à créer de nouveaux produits et services. Un accès aussi général aura inmanquablement pour effet de faire voir les documents d'archives dans une perspective plus vaste et fera des établissements d'archives canadiens l'une des pierres angulaires du développement de la société du savoir.

De par l'accès général qu'il offrira, le RCIA aura forcément un caractère égalitaire. Les établissements d'archives étant devenus la source d'information et le noyau de chaque collectivité, tous auront accès aux renseignements voulus.

ii) Le Trust pour la préservation de l'AV.ca

Le Trust pour la préservation de l'AV.ca est un organisme pancanadien regroupant les intervenants privés et publics du milieu (créateurs, producteurs, collectionneurs, diffuseurs et utilisateurs). Son but est de favoriser la préservation de notre patrimoine cinématographique, sonore et visuel en péril, et de le rendre plus accessible.

Les principaux partenaires sont les Archives nationales du Canada, l'Office national du film et la Société Radio-Canada. Les Archives nationales continuent de participer aux programmes du Trust, notamment au projet « Œuvres magistrales », qui souligne chaque année la valeur historique de dix œuvres canadiennes choisies par un comité de spécialistes composé de créateurs, de producteurs, de diffuseurs et d'utilisateurs. Les Archives nationales ont par ailleurs offert de conserver les œuvres sélectionnées.

iii) Politique canadienne du long métrage

En 2000-2001, la ministre du Patrimoine canadien a annoncé la nouvelle Politique canadienne du long métrage, dont l'objectif est d'accroître la qualité, la diversité et l'accessibilité des films canadiens. Dans le cadre du volet « Préservation et accès » de cette politique, les Archives nationales recevront chaque année — jusqu'en 2002-2003 — une somme de 600 000 \$ pour restaurer, préserver et entreposer des longs métrages canadiens, particulièrement ceux qui sont en péril.

iv) Groupe de travail consultatif sur les archives nationales de données

Contrairement à beaucoup de pays, le Canada ne dispose d'aucun centre national chargé de préserver et de gérer les documents de recherche numériques. L'absence de stratégie nationale à cet égard a limité l'accès à cette information et la capacité du Canada de coordonner les progrès à l'échelle nationale et de participer aux initiatives internationales. Les Archives nationales, en collaboration avec le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), parrainent un Groupe de travail consultatif sur les archives nationales de données, dont le but est d'évaluer la situation actuelle au Canada. Ce groupe fera rapport aux Archives nationales et au CRSH au sujet des responsabilités des institutions existantes et présentera des recommandations sur le rôle que pourrait jouer un nouvel établissement national d'archivage des données.

Les membres du Groupe de travail et de son groupe d'étude auxiliaire proviennent du secteur public, notamment du Secrétariat du Conseil du Trésor, de la Bibliothèque nationale du Canada, de Statistique Canada, de Ressources naturelles Canada et du Conseil national de recherches du Canada, ainsi que de diverses universités du pays. Le premier rapport du Groupe de travail devrait être déposé au printemps 2001.

2.5 Dépenses prévues de l'organisme

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 2000-2001*	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	46 812	50 834	50 834	47 799
Total du Budget principal des dépenses	46 812	50 834	50 834	47 799
Rajustements**	6 383	11 900	7 400	15 600
Dépenses nettes prévues	53 195	62 734	58 234	63 399
Moins : Recettes non disponibles	168	125	125	125
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	26 389	27 447	27 446	27 407
Moins : Coût des services fournis à la Bibliothèque nationale	4 674	4 682	4 682	4 682
Coût net du programme	74 742	85 374	80 873	85 999
Équivalents temps plein	614	614	614	614

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.

** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis le Budget principal des dépenses et doivent comprendre les initiatives du Budget fédéral, le Budget supplémentaire des dépenses, etc.

Section III : Plans, résultats, activités et ressources

3.1 Renseignements détaillés sur les secteurs d'activité

A. Acquisition et gestion des fonds d'archives

i) Objectif du secteur d'activité

Assurer la préservation des documents d'archives d'importance nationale qui rehaussent la compréhension des Canadiens à l'endroit de leur passé et de leur identité collective.

ii) Description du secteur d'activité

Acquérir, contrôler et préserver les documents de l'administration fédérale ayant une valeur historique à long terme et les documents du secteur privé qui témoignent du développement du Canada et qui ont une valeur archivistique.

iii) Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévisions de dépenses 2000-2001*		Dépenses prévues 2001-2002		Dépenses prévues 2002-2003		Dépenses prévues 2003-2004	
en milliers de dollars	ETP	en milliers de dollars	ETP	en milliers de dollars	ETP	en milliers de dollars	ETP
15 611	229	18 410	229	17 090	229	18 605	229

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.

iv) Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités connexes et ressources connexes

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (en milliers de dollars)		
			2001-2002	2002-2003	2003-2004
<p>Fournir aux Canadiens des ressources archivistiques reflétant l'expérience canadienne et protégeant les droits des citoyens.</p>	<p>Acquisition</p> <p><input type="checkbox"/> Les Canadiens d'aujourd'hui et de demain ont accès en permanence et facilement à une collection archivistique de documents publics ou privés d'intérêt national, sur tous supports, qui témoignent des origines et de l'évolution du Canada au cours des siècles et reflètent la diversité de la société canadienne.</p>	<p>► Les Archives nationales, de concert avec d'autres établissements d'archives et institutions culturelles, élaboreront des stratégies visant à acquérir des documents publics ou privés d'intérêt national. Parmi les thèmes retenus figurent la culture, les industries culturelles, l'économie, les ressources naturelles, l'environnement, la politique et la vie publique, ainsi que la dimension sociale au Canada.</p> <p>► Les Archives nationales acquerront et préserveront des longs métrages faisant partie de notre patrimoine cinématographique, ainsi que de nouvelles productions afin d'appuyer la nouvelle Politique canadienne du long métrage.</p> <p>► Compte tenu de leur stratégie en matière de documents électroniques, les Archives nationales acquerront, préserveront et rendront accessibles les documents importants de l'administration fédérale créés et stockés sur support électronique.</p>	18 410	17 090	18 605

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (en milliers de dollars)		
			2001-2002	2002-2003	2003-2004
	<p>Contrôle</p> <p><input type="checkbox"/> Le personnel des Archives nationales du Canada a recours à des systèmes de catalogage et de recherche bien conçus afin de mettre à la disposition des utilisateurs des archives les meilleurs instruments de recherche et de consultation.</p> <p>Préservation</p> <p><input type="checkbox"/> Les futures générations de Canadiens jouissent d'un accès garanti à leur patrimoine archivistique parce que les Archives nationales appliquent des concepts et principes directeurs valables et modernes pour préserver, reproduire et traiter les documents et autres pièces faisant partie de leurs collections.</p>	<p>▶ On développera une application archivistique (version 3 du système MIKAN), exploitable sur la plate-forme AMICUS de la Bibliothèque nationale, qui intégrera tous les procédés de contrôle des fonds d'archives des Archives nationales. Ce nouveau système remplacera un système lourd et désuet sur le plan technologique.</p> <p>▶ Les Archives rédigeront des descriptions normalisées de leurs fonds d'archives en conformité avec les <i>Règles pour la description des documents d'archives</i> et les rendront accessibles en ligne grâce à leur outil de recherche <i>ArchiviaNet</i>.</p> <p>▶ Tous les dossiers personnels des personnes mortes au combat durant la Deuxième Guerre mondiale feront l'objet d'un contrôle archivistique.</p> <p>▶ Les Archives nationales mettront en œuvre une nouvelle politique de préservation et une stratégie de reprographie qui fera de la préservation une fonction omniprésente de l'activité archivistique.</p> <p>▶ Les Archives amélioreront sensiblement leur capacité de numériser leurs collections sur tous les supports afin de mieux préserver le patrimoine archivistique de la nation et de le rendre accessible en direct aux Canadiens.</p>			

B. Gestion de l'information gouvernementale

i) Objectif du secteur d'activité

Préserver la mémoire institutionnelle du gouvernement du Canada à long terme et appuyer ce dernier dans la prise de décision et dans le processus de responsabilité.

ii) Description du secteur d'activité

Examiner, évaluer, superviser et mettre à exécution les calendriers des délais de conservation et de disposition des documents des institutions fédérales; aider ces institutions à gérer leur information; et entreposer, récupérer et disposer des documents qui demeurent sous le contrôle des institutions fédérales.

iii) Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévisions de dépenses 2000-2001*		Dépenses prévues 2001-2002		Dépenses prévues 2002-2003		Dépenses prévues 2003-2004	
en milliers de dollars	ETP	en milliers de dollars	ETP	en milliers de dollars	ETP	en milliers de dollars	ETP
8 075	121	9 523	121	8 840	121	9 624	121

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.

iv) Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités connexes et ressources connexes

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (en milliers de dollars)		
			2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fournir aux Canadiens la préservation de la mémoire institutionnelle du gouvernement du Canada.	<input type="checkbox"/> Les autorisations de disposition de documents approuvées par les Archives nationales permettent aux institutions gouvernementales d'adopter leurs propres mécanismes internes de disposition de documents, tout en faisant en sorte que les documents du gouvernement du Canada qui revêtent une importance nationale du point de vue archivistique ou historique soient confiés au soin et à la garde des Archives nationales. <input type="checkbox"/> Les Archives nationales sont reconnues comme un organisme modèle en matière de tenue des dossiers. <input type="checkbox"/> La mémoire à long terme du gouvernement, les droits des citoyens et le sentiment d'identité collective de la nation sont protégés.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les Archives nationales travailleront en collaboration avec les ministères afin d'assurer l'identification, l'évaluation et la disposition systématiques et ordonnées des documents en établissant et en approuvant des autorisations de disposition de documents et des plans pluriannuels de disposition. ▶ Les Archives termineront la mise sur pied d'un système de contrôle des autorisations de disposition de documents, afin d'accélérer leur gestion des plans pluriannuels de disposition. Le système facilitera l'identification, l'évaluation et la disposition systématiques et ordonnées des documents. ▶ On élaborera un modèle de Système de classification des documents, établi par secteur d'activité, afin d'aider les ministères dans la tenue des dossiers et le repérage de l'information. ▶ De concert avec leurs partenaires gouvernementaux, les Archives nationales établiront des normes de conservation des documents administratifs communs relatifs à la fonction de contrôle et à la gestion du matériel. 	9 523	8 840	9 624

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (en milliers de dollars)		
			2001-2002	2002-2003	2003-2004
	<input type="checkbox"/> L'initiative fédérale Gouvernement en direct sert bien les Canadiens, car elle est fondée sur l'harmonisation stratégique de la gestion de l'information et de la technologie de l'information, ainsi que sur la gestion efficace de l'information.	<p>► Les Archives travailleront avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et d'autres institutions fédérales à promouvoir les bonnes pratiques de gestion de l'information et de tenue des dossiers au sein de l'administration fédérale. L'accent sera mis sur la révision de la <i>Politique sur la gestion des renseignements détenus par le gouvernement</i>.</p> <p>► Les Archives nationales continueront à coprésider le Forum sur la gestion de l'information, groupe interministériel de directeurs œuvrant en gestion de l'information qui a pour mandat de cerner les problèmes communs en matière de gestion de l'information au sein du gouvernement et de trouver des solutions.</p> <p>► Les Archives, en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien et la Bibliothèque nationale, élaboreront un <i>Guide pour l'examen de la gestion de l'information</i> (GI) qui servira à évaluer les programmes GI du portefeuille du Patrimoine canadien et leur degré de conformité par rapport à la politique et à la législation en matière de GI. Le guide appuiera la prestation électronique de services dans le cadre de l'initiative Gouvernement en direct.</p>			

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (en milliers de dollars)		
			2001-2002	2002-2003	2003-2004
	<input type="checkbox"/> Le réseau pancanadien de Centres fédéraux de documents dans les régions assure pour le compte des ministères et des organismes gouvernementaux l'entreposage, la récupération et la gestion des documents inactifs et essentiels (quel que soit le support), ainsi que de tous les dossiers des fonctionnaires fédéraux et du personnel militaire, et ce, d'une façon efficace et rentable.	<p>► Les Archives nationales travailleront de concert avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada afin de mettre en œuvre leur stratégie nationale en matière de locaux pour leurs Centres fédéraux de documents.</p> <p>► Les Centres fédéraux de documents continueront de gérer les vastes quantités de documents semi-actifs de l'Agence canadienne des douanes et du revenu selon le principe de la récupération des coûts.</p>			

C. Services, sensibilisation et appui

i) Objectif du secteur d'activité

Fournir l'accès aux fonds et collections des Archives nationales et appuyer le développement et l'utilisation des archives pour le bien-être et l'agrément des Canadiens.

ii) Description du secteur d'activité

Faciliter l'accès aux fonds et collections des Archives nationales, renseigner les Canadiens sur l'institution, sur ses fonds d'archives et ses services, apporter son soutien au service d'archives, aux activités archivistiques et au milieu archivistique canadien.

iii) Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévisions de dépenses 2000-2001*		Dépenses prévues 2001-2002		Dépenses prévues 2002-2003		Dépenses prévues 2003-2004	
en milliers de dollars	ETP	en milliers de dollars	ETP	en milliers de dollars	ETP	en milliers de dollars	ETP
13 237	113	15 611	113	14 491	113	15 777	113

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.

iv) Initiative sur l'amélioration du service du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada s'est engagé à améliorer au cours des cinq prochaines années le niveau de satisfaction de sa clientèle à l'égard des services qu'il lui offre, et ce, d'une manière significative et mesurable. Pour réaliser cet engagement, le Conseil du Trésor a approuvé une initiative quinquennale appelée *Initiative sur l'amélioration du service*. Les ministres du Conseil du Trésor ont fixé comme cible un accroissement minimal de 10 p. 100 du niveau de satisfaction des Canadiens à l'égard de la prestation des principaux services gouvernementaux d'ici 2005.

La prestation de services axée sur les citoyens tient à cœur aux Archives nationales, dont la conception du service repose essentiellement sur le principe de l'amélioration constante. L'objectif est de faire en sorte que l'accès aux services devienne plus facile, plus commode et plus transparent. En 2001-2002, les Archives nationales se doteront d'un plan d'amélioration du service qui s'appliquera au Service de référence, au Service de consultation, au Service de prêts entre institutions et au Service de reprographie. En outre, elles établiront des mesures de la satisfaction de base et des cibles annuelles connexes en ce qui concerne l'amélioration du niveau de satisfaction de leur clientèle. Les normes auxquelles sont soumis ces services feront l'objet d'un contrôle en vue d'atteindre les cibles établies en matière d'amélioration des niveaux de service.

v) Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités connexes et ressources connexes

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (en milliers de dollars)		
			2001-2002	2002-2003	2003-2004
<p>Fournir aux Canadiens l'accès à leur patrimoine archivistique.</p>	<p><input type="checkbox"/> Toutes les initiatives des Archives nationales sont axées sur les clients.</p> <p><input type="checkbox"/> Les Canadiens peuvent obtenir un service de référence complet, pertinent et rapide, en personne ou en ligne, grâce aux systèmes automatisés des Archives nationales.</p> <p><input type="checkbox"/> Le contenu archivistique canadien sur Internet est accessible au point que son utilisation est répandue dans les foyers, les écoles et les entreprises du pays.</p> <p><input type="checkbox"/> Les Canadiens de tout âge, peu importe où ils vivent, ont accès à des documents uniques, fiables et authentiques qui témoignent de l'histoire du Canada et sur lesquels ils peuvent se fonder pour rédiger leurs propres récits.</p>	<p>► Les Archives maintiendront les programmes et services qu'elles offrent depuis longtemps (p. ex., répondre aux milliers de demandes de renseignements faites par écrit, par téléphone et en personne, permettre la consultation de documents d'archives originaux, prêter des microfilms, examiner des documents gouvernementaux afin d'appliquer la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>, fournir des copies de documents d'archives, etc.).</p> <p>► <i>ArchiviaNet</i>, l'outil de recherche des Archives nationales accessible par Internet, sera amélioré par l'ajout d'instruments de recherche, de guides thématiques et de descriptions normalisées des fonds d'archives, y compris ceux qui existent sous forme numérique.</p> <p>► Dans le cadre de l'initiative fédérale Gouvernement en direct, les Archives nationales mettront sur pied un service numérisé de référence archivistique.</p> <p>► Les Archives nationales et la Bibliothèque nationale uniront leurs efforts pour créer un service canadien virtuel de généalogie.</p>	15 611	14 491	15 777

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (en milliers de dollars)		
			2001-2002	2002-2003	2003-2004
	<p><input type="checkbox"/> Les Archives nationales éclairent, éduquent et divertissent le public grâce à une grande variété d'activités de programmes publics. Les expositions, tant physiques que virtuelles, stimulent le public en lui présentant des récits historiques authentiques.</p> <p><input type="checkbox"/> Un plus grand nombre de Canadiens apprécient et comprennent la qualité, la valeur et l'intérêt de leur collection nationale d'archives.</p>	<p>► Dans le cadre du projet Initiative de contenu culturel canadien numérisé — <i>Mémoire du Canada</i>, les Archives nationales se joindront à d'autres organismes culturels du portefeuille du Patrimoine canadien, notamment la Bibliothèque nationale du Canada, pour rendre accessibles par Internet une gamme intéressante de produits informatiques ou éducatifs ou de produits de soutien de la recherche. Voici quelques collections numérisées qui seront accessibles en ligne aux Canadiens :</p> <p>i) <i>Corps expéditionnaire canadien</i> — Les AN continueront de travailler avec Industrie Canada à numériser plus de 100 000 formulaires d'enrôlement des membres du Corps expéditionnaire canadien durant la Première Guerre mondiale.</p> <p>ii) <i>Gratien Gélinas</i> — La présentation virtuelle de quelque 300 documents d'archives permettra de mettre en valeur l'œuvre colossale de cette personnalité québécoise qui a été à la fois comédien, dramaturge, producteur et directeur artistique.</p>			

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (en milliers de dollars)		
			2001-2002	2002-2003	2003-2004
		<p>iii) <i>L'Ouest canadien</i> — Tirés des fonds des Archives nationales sur l'histoire des provinces de l'Ouest du Canada, ces photographies, carnets, journaux personnels, lettres, affiches, cartes et documents gouvernementaux fascineront les chercheurs, les généalogistes et les apprenants de tout âge.</p> <p>iv) <i>Archives postales</i> — Créé conjointement avec Postes Canada, ce module consacré aux archives postales revêtira un intérêt particulier pour les philatélistes.</p> <p>v) <i>Susanna Moodie / Catherine Parr Trail</i> — Cette initiative entreprise conjointement avec la Bibliothèque nationale illustrera la relation entre la vie quotidienne des pionniers et les œuvres de ces deux célèbres auteures canadiennes.</p>			

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (en milliers de dollars)		
			2001-2002	2002-2003	2003-2004
		<p>► Les Archives nationales maintiendront leur dynamique programmation publique. Voici quelques-unes des activités prévues à ce chapitre :</p> <p>i) Une exposition physique et une exposition virtuelle de portraits d'athlètes canadiens pour souligner les <i>IV^{es} Jeux de la Francophonie</i>.</p> <p>ii) Une exposition tirée de la collection philatélique des Archives nationales pour marquer le 150^e anniversaire du premier timbre canadien.</p> <p>iii) Une exposition marquant la première acquisition d'un site Web par les Archives nationales. En mai 2001, un site Web intitulé <i>Les fondations communautaires du Canada : notre millénaire</i>, un registre national des projets réalisés afin d'améliorer la qualité de vie dans les collectivités canadiennes, sera intégré aux fonds permanents des Archives nationales.</p>			

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (en milliers de dollars)		
			2001-2002	2002-2003	2003-2004
	<p>iv) De concert avec le ministère du Patrimoine canadien et la Bibliothèque nationale du Canada, les Archives parraineront activement la conférence intitulée <i>Donner à l'avenir un passé</i>, qui se tiendra à Winnipeg, au Manitoba, en octobre 2001. Cette conférence se veut un moyen de promouvoir l'enseignement de l'histoire du Canada auprès du personnel enseignant.</p> <p><input type="checkbox"/> Les Canadiens auront accès au Musée du portrait du Canada, une vitrine de première importance qui permettra de rendre hommage à des Canadiens extraordinaires issus de tous les milieux qui ont contribué à bâtir et à forger notre pays.</p> <p><input type="checkbox"/> Les Archives nationales assument un leadership dans le domaine de la formation professionnelle, où elles œuvrent en partenariat avec les milieux archivistiques du Canada et du monde entier.</p>	<p>iv) De concert avec le ministère du Patrimoine canadien et la Bibliothèque nationale du Canada, les Archives parraineront activement la conférence intitulée <i>Donner à l'avenir un passé</i>, qui se tiendra à Winnipeg, au Manitoba, en octobre 2001. Cette conférence se veut un moyen de promouvoir l'enseignement de l'histoire du Canada auprès du personnel enseignant.</p> <p>► Au cours des trois prochaines années, les Archives nationales travailleront en collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada à réaménager l'ancienne ambassade des États-Unis, située au 100, rue Wellington, à Ottawa, afin d'y loger le Musée du portrait du Canada. Les travaux de construction et de réaménagement débiteront en 2001. On prévoit ouvrir le Musée en 2004-2005.</p> <p>► Les Archives nationales appuieront les objectifs des établissements d'archives canadiens en accordant des subventions et des contributions au Conseil canadien des archives (qui administre des programmes d'aide financière à frais partagés telle la mise sur pied du Réseau canadien d'information archivistique) ainsi qu'au Trust pour la préservation de l'AV.ca.</p>			

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (en milliers de dollars)		
			2001-2002	2002-2003	2003-2004
	<p><input type="checkbox"/> Le Réseau canadien d'information archivistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accroîtra le contenu canadien accessible par Internet qui reflète la dualité linguistique et la diversité culturelle du Canada; • rendra plus pertinentes et utiles les sources d'archives pour les étudiants, les enseignants, les jeunes et les apprenants à tous les âges de la vie; • rehaussera l'attrait que présentent les archives canadiennes pour la population; • améliorera la connaissance de l'histoire au sein de la société canadienne; • aidera les industries culturelles à créer de nouveaux produits et services. 	<p>► L'Archiviste national sera président de la Conférence internationale de la Table ronde des archives et premier vice-président du Conseil international des archives.</p> <p>► Les Archives nationales travailleront en collaboration avec le Conseil canadien des archives pour créer le Réseau canadien d'information archivistique, une passerelle entièrement bilingue accessible sur Internet qui donnera accès aux fonds des divers établissements d'archives au Canada.</p>			

D. Services généraux

i) Objectif du secteur d'activité

Fournir un soutien administratif aux Archives nationales du Canada et à la Bibliothèque nationale du Canada.

ii) Description du secteur d'activité

Fournir aux Archives nationales des services de planification stratégique, de coordination des politiques et d'examen; fournir des services de gestion des ressources humaines et financières, de gestion des installations et du matériel et des services de sécurité aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale du Canada; fournir aux Archives nationales des services de gestion de l'information et de technologie.

iii) Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévisions de dépenses 2000-2001*		Dépenses prévues 2001-2002		Dépenses prévues 2002-2003		Dépenses prévues 2003-2004	
en milliers de dollars	ETP	en milliers de dollars	ETP	en milliers de dollars	ETP	en milliers de dollars	ETP
16 272	151	19 190	151	17 813	151	19 393	151

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.

iv) Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités connexes et ressources connexes

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (en milliers de dollars)		
			2001-2002	2002-2003	2003-2004
<p>Fournir aux Canadiens l'administration efficace du programme des Archives nationales du Canada.</p>	<p><input type="checkbox"/> Les Archives nationales possèdent une équipe hautement qualifiée qui reflète la société canadienne et qui œuvre dans un milieu sain et favorable. L'organisme recrute et retient du personnel de haut calibre.</p> <p><input type="checkbox"/> Les Archives nationales sont reconnues comme un centre d'excellence dans les domaines de l'archivistique, de la préservation, de la gestion de l'information et du service à la clientèle.</p> <p><input type="checkbox"/> La fonction de contrôle modernisée des Archives nationales appuie la prise de décisions; elle permet aussi de mesurer les résultats obtenus et d'en faire rapport.</p>	<p>► Les Archives nationales mettront en œuvre une stratégie de gestion des ressources humaines à l'échelle de l'organisme afin de soutenir leurs programmes et de s'occuper des initiatives en matière de recrutement, de relève, de dotation, de conservation de l'effectif, de perfectionnement professionnel et de classification. Elles rempliront leurs engagements liés à l'équité en matière d'emploi et à la diversité.</p> <p>► Les Archives nationales planifieront dans une optique stratégique, élaboreront de bonnes politiques générales et passeront régulièrement en revue toutes leurs activités.</p> <p>► La Stratégie d'information financière sera mise en œuvre afin d'améliorer la capacité des Archives nationales de gérer le risque, les ressources et les résultats.</p>	19 190	17 813	19 393

Principaux engagements en matière de résultats	Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (en milliers de dollars)		
			2001-2002	2002-2003	2003-2004
	<p><input type="checkbox"/> Les Archives nationales disposent des installations nécessaires pour abriter et protéger leurs fonds d'archives et pour préserver la santé, la sécurité et le bien-être de leur personnel, des visiteurs et des clients.</p> <p><input type="checkbox"/> Les Archives nationales gèrent efficacement leur information grâce au développement de systèmes, aux télécommunications, au soutien technique, à l'administration des données et à leurs services de bibliothèque.</p>	<p>► Les Archives nationales travailleront en étroite collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien, la Bibliothèque nationale et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada afin d'élaborer une stratégie à long terme en matière de locaux.</p> <p>► Les Archives nationales, de concert avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, établiront des plans et des prévisions budgétaires détaillés relativement à l'aménagement d'une nouvelle chambre forte pour les films sur nitrate afin de bien protéger cette partie du patrimoine cinématographique et photographique du Canada.</p> <p>► Les Archives nationales harmoniseront leur système d'exploitation de réseau avec celui de la Bibliothèque nationale en migrant vers une plate-forme Novell. En outre, elles remplaceront leurs logiciels de bureautique par une boîte à outils intégrée à laquelle tous les employés auront accès à partir de leur ordinateur.</p> <p>► Un plan visant une architecture technologique de gestion des ressources électroniques sera élaboré pour les Archives nationales et la Bibliothèque nationale — un environnement matériel et logiciel sûr, robuste, évolutif et cohérent pour soutenir la gestion des ressources électroniques au sein des deux institutions.</p>			

Section IV : Initiatives conjointes

4.1 Initiatives collectives

Initiative collective	Principal engagement en matière de résultats	Liste des partenaires	Montant alloué par les partenaires (en milliers de dollars)	Résultats escomptés
Réseau canadien d'information archivistique (RCIA)	Passerelle entièrement bilingue donnant accès à des notices descriptives et à un contenu archivistique numérisé provenant de divers fonds d'archives et collections au Canada	Ministère du Patrimoine canadien Conseil canadien des archives, établissements d'archives provinciaux, municipaux et privés au Canada		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Système de sortie numérique pour le contenu archivistique canadien ✓ Interconnectabilité avec tous les établissements d'archives canadiens ✓ Documents d'archives possédant une valeur permanente accessibles à tous à l'échelle mondiale ✓ Accessibilité par Internet à un contenu canadien accru de qualité reflétant la dualité linguistique et la diversité culturelle du Canada ✓ Capacité scolaire améliorée — une meilleure compréhension, par les étudiants, les enseignants, les jeunes et les apprenants à tous les âges de la vie, de la pertinence et de l'utilité des sources archivistiques ✓ Attrait plus grand et meilleure compréhension de la population à l'égard des fonds et collections conservés dans les établissements d'archives du Canada ✓ Amélioration de la connaissance de l'histoire du Canada ✓ Assistance aux industries culturelles canadiennes pour créer de nouveaux produits et services.
Initiative de contenu culturel canadien numérisé (ICCCN)	Stimuler la création de contenu canadien numérisé de qualité et rendre accessibles aux Canadiens, particulièrement aux jeunes et aux apprenants à tous les âges de la vie, les richesses du patrimoine culturel canadien, et ce, en direct et dans les deux langues officielles	Ministère du Patrimoine canadien Bibliothèque nationale du Canada et autres organismes du portefeuille du Patrimoine canadien Divers partenaires du milieu de l'éducation et du secteur privé	2 500	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les riches collections historiques des Archives nationales sont transformées en mémoire vivante, accessible à tous les Canadiens par Internet. ✓ Les trésors des établissements d'archives, des musées et des bibliothèques du Canada sont accessibles à tous les Canadiens de façon intelligente, interactive et stimulante. ✓ Les Canadiens ont une meilleure qualité de vie et approfondissent leur sentiment d'identité du fait qu'ils sont reliés à leur patrimoine archivistique à la maison, à l'école et dans leur entreprise.

Section V : Renseignements financiers

5.1 Sommaire des dépenses d'immobilisations, par programme et par secteur d'activité

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Acquisition et gestion des fonds d'archives	310	310	310	310
Gestion de l'information gouvernementale	0	0	0	0
Services, sensibilisation et appui	200	200	200	200
Services généraux	254	12 664	7 654	15 854
Total des dépenses d'immobilisations	764	12 154	8 164	16 364

5.2 Sommaire des paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Subventions				
<i>Services, sensibilisation et appui</i>				
Conseil canadien des archives	600	600	600	600
Trust pour la préservation de l'AV.ca	25	25	25	25
Total des subventions	625	625	625	625
Contributions				
<i>Services, sensibilisation et appui</i>				
La communauté archivistique canadienne, pour appuyer des projets qui mèneront à la mise sur pied d'un réseau national d'établissements d'archives, de fonds d'archives, d'activités et de services	1 340	640	640	640
La communauté archivistique canadienne, pour appuyer des projets reliés à la conservation de documents d'archives, ainsi qu'à la formation et à la diffusion d'information en matière de conservation	500	500	500	500
Total des contributions	1 840	1 140	1 140	1 140
Total des subventions et des contributions	2 465	1 765	1 765	1 765

5.3 Source des recettes non disponibles

(en milliers de dollars)	Prévisions de recettes 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004
Services, sensibilisation et appui	0	0	0	0
Services et frais de service	0	0	0	0
Divers	168	125	125	125
Total des recettes non disponibles	168	125	125	125

5.4 Coût net du programme pour l'année budgétaire 2001-2002

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues (budgétaires et non budgétaires du Budget principal des dépenses plus rajustements)	62 734
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	25 218
Cotisations aux régimes d'assurance des employés et coûts payés par le SCT	2 198
Protection des accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	31
<i>Moins : Services fournis sans frais</i>	
Services de gestion des ressources humaines, financières et matérielles et de gestion des installations fournis à la Bibliothèque nationale du Canada	3 986
Autres services aux clients fournis à la Bibliothèque nationale du Canada	696
Coût total du programme	85 499
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	125
Coût net du programme en 2001-2002	85 374

Section VI : Autres renseignements

6.1 Lois appliquées par les Archives nationales du Canada

L'Archiviste national est le seul responsable envers le Parlement de l'application de la loi suivante :

Loi sur les Archives nationales du Canada, L.R.C. 1995, c.1 (3^e supp., c. N-2.5)

L'Archiviste national a une responsabilité partagée envers le Parlement à l'égard de l'application des lois suivantes :

Loi sur l'accès à l'information, L.R.C. 1985, c. A-1

Loi sur la protection des renseignements personnels, L.R.C. 1985, c. P-21

Liste des rapports annuels exigés par la loi et autres rapports ministériels

- *Budget des dépenses, Partie I*
- *Budget des dépenses, Partie II*
- *Rapport sur les plans et les priorités*
- *Rapport sur le rendement*
- *Partie VII de la Loi sur les langues officielles*
- *Plan d'action et rapport annuel sur l'équité en matière d'emploi*
- *Plan d'action et rapport annuel sur les langues officielles*
- *Rapport annuel sur le multiculturalisme*
- *Rapports sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels*

6.2 Fonds et collections des Archives nationales du Canada¹

Les Archives conservent plusieurs millions de documents qui redonnent vie au passé, y compris des lettres, des photographies, des films, des cartes géographiques, des vidéos, des livres, des tableaux, des reproductions et des dossiers du gouvernement.

Type de documents	Étendue des fonds et collections
Documents gouvernementaux textuels	98 000 mètres linéaires
Documents textuels privés	44 000 mètres linéaires
Documents électroniques	3 160 000 mégaoctets
Cartes géographiques	1,3 million de cartes
Dessins d'architecture	900 000 dessins
Images photographiques	21 millions d'images
Documents d'art documentaire	330 000 pièces
Documents de bibliothèque	57 000 documents
Documents audiovisuels — Son	160 000 heures
Documents audiovisuels — Vidéo	107 000 heures
Documents audiovisuels — Film	70 500 heures

1. Statistiques relevées à la fin de l'exercice financier 1999-2000.

6.3 Références

Canada. Archives nationales du Canada. *Les sources de notre histoire — Orientations stratégiques à l'aube du prochain millénaire — Les Archives nationales du Canada 2000-2003*, 19 septembre 1999.

www.archives.ca

English, John. *Rôle des Archives nationales du Canada et de la Bibliothèque nationale du Canada*. Rapport présenté à l'honorable Sheila Copps, le 6 juillet 1999.

www.pch.gc.ca/wn-qdn/arts/french.html

A. Renseignements supplémentaires

Archives nationales du Canada
395, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0N3

Renseignements généraux :
(613) 995-5138

www.archives.ca

Une version électronique de ce rapport
est accessible à www.archives.ca.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ce document, prière de communiquer avec :

Françoise Bouvier, directrice générale
Direction de la gestion stratégique
Tél. : (613) 992-7545
Télééc. : (613) 992-9010
Courriel : fbouvier@archives.ca

B. Personnes-ressources par secteur d'activité

i) Services, sensibilisation et appui

Lee McDonald, Archiviste national adjoint
Tél. : (613) 992-0660
Télééc. : (613) 992-9010
Courriel : lmcdonald@archives.ca

Françoise Bouvier, directrice générale
Direction de la gestion stratégique
Tél. : (613) 992-7545
Télééc. : (613) 992-9010
Courriel : fbouvier@archives.ca

ii) Acquisition et gestion des fonds d'archives, et Gestion de l'information gouvernementale

Lee McDonald, Archiviste national adjoint
Tél. : (613) 992-0660
Télééc. : (613) 992-9010
Courriel : lmcdonald@archives.ca

Lilly Koltun, directrice générale
Direction de la préservation
Tél. : (819) 953-7701
Télééc. : (819) 953-0070
Courriel : lkoltun@archives.ca

iii) Services généraux

Evelyn Levine, directrice générale
Direction des services généraux
Tél. : (613) 996-2671
Télééc. : (613) 992-8348
Courriel : elvine@archives.ca

Louis Forget, directeur général
Direction des services de technologie
de l'information
Tél. : (819) 997-7223
Télééc. : (819) 992-7657
Courriel : Louis.Forget@nlc-bnc.ca

Lilly Koltun, directrice générale
Projet Bâtir les archives de l'avenir
Tél. : (613) 947-4470
Télééc. : (613) 995-0179
Courriel : lkoltun@archives.ca

